
Charte Forestière de Territoire des Baronnie Provençales

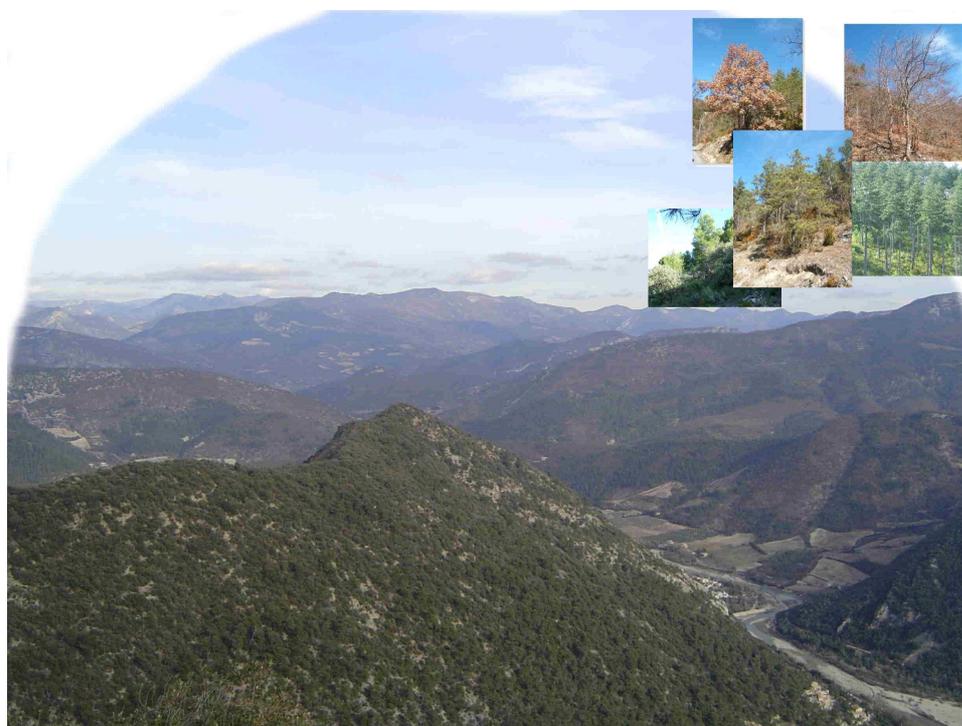
Syndicat Mixte des Baronnie Provençales

Le Village, 26510 SAHUNE

Contact : Olivier Favre / ofavre@baronnies-provencales.fr

DOCUMENT GENERAL

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC, DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS ET PROGRAMME D' ACTIONS



Février 2012

Préambule

La Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001 accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale à travers la mise en œuvre de Chartes Forestières de Territoire (CFT). Les CFT ont vocation « à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

Le territoire de projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales compte 130 communes et recouvre 230 000 ha, dont près de 80 % sont recouverts par la forêt, soit 178 000 hectares de bois. Ce patrimoine forestier, bien que mal connu, représente un important levier de développement local et un enjeu fort de développement durable. La démarche de Charte Forestière constitue l'occasion de mener une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs locaux sur une réelle dynamique forestière sur ce territoire.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, Syndicat Mixte de préfiguration du projet de Parc porte depuis 2007 la démarche de mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). L'élaboration de la CFT des Baronnies Provençales est le résultat d'une participation active des acteurs du territoire placés au cœur d'une démarche basée sur la concertation. Au total, ce sont plus de 300 participants qui ont répondu aux diverses sollicitations et ont alimenté les réflexions et propositions de la présente Charte. Cette participation active, cette importante mobilisation permettent d'affirmer que la CFT des Baronnies Provençales a été co-construite par les acteurs du territoire eux-mêmes. Elle est la preuve de l'émergence d'une synergie locale, motivée par l'adhésion à une démarche concrète et opérationnelle en faveur d'une meilleure valorisation de l'espace forestier.

Une première analyse du territoire a été réalisée en 2008, afin d'établir un diagnostic forestier des Baronnies Provençales et d'identifier les principaux enjeux forestiers et les orientations leur étant rattachées. Suite à cette première démarche, une seconde phase de concertation initiée en 2011 a permis de définir un plan d'actions en cohérence avec les enjeux identifiés auparavant. Cette seconde phase marque la finalisation de la CFT et le début de sa mise œuvre effective en 2012.

Ce document de synthèse s'organise en cinq parties : une première présentant le déroulement de la démarche d'élaboration de la CFT, une seconde synthétisant les principaux éléments du diagnostic et une troisième rappelant les enjeux et orientations du territoire (Issus du document : Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales : Diagnostic et Enjeux - 2008). La quatrième partie présente une synthèse du plan d'action et la dernière les modalités de mise en œuvre de la CFT.



Sommaire

I. Cadre méthodologique	p.4
I.1. Présentation de la méthode d'élaboration du diagnostic, d'identification des enjeux et définition des orientations	p.4
I.2. Présentation de la méthode d'élaboration du plan d'actions	p.4
I.1.1- Assistance à maîtrise d'ouvrage	p.5
I.1.2 Méthodologie d'élaboration du plan d'actions	p.5
I.1.3 Elaboration d'un catalogue d'action	p.5
I. 1.4 Réalisation de groupes de travail thématiques et priorisation des actions	p.6
I.1.5 Synthèse des actions et validation du projet de Charte	p.7
II. Principaux éléments du diagnostic	p.8
II.1 Présentation du territoire	p.8
II.2. Le milieu forestier des Baronnies Provençales	p.9
II.2.1 Les grandes formations boisées et peuplements forestiers	p.9
II.2.2 La propriété forestière	p.10
II.2.3 Le capital bois	p.10
II.2.4 La gestion et la certification forestière	p.10
II.2.5 La desserte forestière	p.11
II.3. La filière bois dans les Baronnies Provençales	p.11
II.3.1 La filière d'exploitation	p.11
II.3.2 La première transformation	p.11
II.3.3 La deuxième transformation	p.12
II.3.4 Les débouchés	p.12
II.3.5 La filière bois énergie	p.12
II.4. Les divers usages et rôles de la forêt	p.13
II.4.1 Le sylvo-pastoralisme	p.13
II.4.2 La trufficulture	p.13
II.4.3 La biodiversité en forêt	p.13
II.4.4 Les risques d'incendies	p.14
II.4.5 Forêt et activités traditionnelles	p.14
II.4.6 Forêt et tourisme	p.15
II.5 Forêt et société	p.15
III. Enjeux et Orientations	p.16
IV. Synthèse du plan d'actions	p.18
V. Signatures et modalités de mise en œuvre	p.19
Annexes	p.21



I. Cadre méthodologique

L'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Baronnies Provençales s'intègre dans un projet global de territoire. Elle est le résultat d'une participation active des acteurs du territoire qui ont été placés au cœur de la démarche basée sur le principe de concertation. Leur participation active, leur importante mobilisation permettent d'affirmer que la CFT des Baronnies Provençales a été co-construite par les acteurs du territoire eux-mêmes. Elle est la preuve de l'émergence d'une synergie locale, motivée par l'adhésion à une démarche concrète et opérationnelle en faveur d'une meilleure valorisation de l'espace forestier.

I.1. Présentation de la méthode d'élaboration du diagnostic, d'identification des enjeux et définition des orientations

L'élaboration du diagnostic de la CFT des Baronnies Provençales est le résultat d'une première phase de concertation réalisée en 2008 et organisée en 4 temps :

- Réalisation d'une dizaine d'entretiens exploratoires individuels : préalable à la démarche, l'analyse de ces entretiens a permis de cerner les motivations et les attentes des acteurs rencontrés (élus, acteurs significatifs, représentants institutionnels) et de pressentir les enjeux du territoire
- Envoi d'un questionnaire d'enquête à plus de 600 personnes : ce questionnaire a permis d'explorer le plus largement possible les besoins et attentes des acteurs, de préciser les enjeux pressentis et d'initier un début de hiérarchisation
- Réalisation d'une trentaine d'audits individuels : menés en parallèle au questionnaire, ces audits réalisés auprès de personnalités qualifiées dans les principaux thèmes identifiés ont permis de consolider le diagnostic technique et d'affiner la précision des enjeux
- Réunion de plusieurs groupes de travail : un travail de concertation a été engagé avec ces groupes de travail réunis en différents temps afin de présenter la démarche, discuter les besoins, affiner et hiérarchiser les enjeux. Un groupe de travail transversal a été réuni en réunion collégiale afin de valider les enjeux généraux proposés par les groupes de travail thématiques et définir des orientations stratégiques. Une cinquantaine d'actions a été également identifiées et hiérarchisées de façon transversale

La démarche d'élaboration de la charte forestière a été ponctuée par deux réunions du comité de pilotage, au lancement et à la restitution du travail. Le comité technique a été sollicité à de nombreuses reprises et réuni à chaque étape du projet pour en affiner et valider le contenu.

I.2. Présentation de la méthode d'élaboration du plan d'actions

L'élaboration du plan d'action de la CFT des Baronnies Provençales est le résultat d'une seconde phase de concertation, sur la base des enjeux et orientations stratégiques identifiés dans le diagnostic de la CFT. Cette seconde phase initiée en juillet 2011 marque la finalisation de la CFT et le début de sa mise œuvre effective en 2012.



I.1.1- Assistance à maîtrise d'ouvrage

Afin de mener à bien l'élaboration du plan d'actions, le SMBP s'est muni d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par la société d'étude et de gestion forestière Alcina, spécialisée dans les milieux forestiers méditerranéens et montagnards. Ce rôle d'accompagnement comprenait :

- Un appui méthodologique pour la définition des étapes de travail, la préparation et l'animation des réunions,...
- Un appui institutionnel : pour l'identification des acteurs et des procédures
- Un appui technique pour la rédaction des fiche-actions

L'accompagnement d'Alcina était dédié au chargé de mission du SMBP, ce dernier restant l'animateur de la démarche et l'interlocuteur des différents acteurs du territoire.

I.1.2 Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

Le processus d'élaboration du plan d'action a été défini suite à des échanges entre le SMBP et Alcina puis validé lors d'un Comité de pilotage de relance de la CFT. Ce processus comprenait différentes étapes :

- Elaboration d'un catalogue d'actions « exhaustif »
- Réalisation de groupes de travail et priorisation des actions
- Synthèse des actions et validation du projet de Charte

I.1.3 Elaboration d'un catalogue d'action

Cette phase du travail visait à définir une liste « exhaustive » d'actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire, en réponse aux enjeux identifiés. Ce catalogue d'actions s'est basé initialement sur un ensemble d'actions pré-ciblées par le diagnostic de la CFT. La liste a fait l'objet d'une remise à jour afin de déterminer les actions déjà mises en œuvre ou obsolètes de celles toujours d'actualité ou nouvelles.

Suite à la réactivation du Comité de pilotage de la CFT, une série d'entretiens directs a été menée par le chargé de mission du SMBP, auprès de différents acteurs du territoire. Cette série d'entretiens a permis la constitution d'un premier catalogue d'action sous la forme de 34 fiches actions. Leur contenu a été discuté et validé au cours d'un second Comité de pilotage.

En parallèle au travail d'entretien, un travail d'analyse de documents a été mené par le chargé de mission du SMBP et Alcina afin de compléter les informations liées aux actions identifiées et de privilégier l'émergence d'actions nouvelles. Ce travail a également permis de garantir la cohérence du plan d'actions avec certains dispositifs ayant un impact sur le milieu forestier du territoire, notamment la Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales, le Plan Pastoral de Territoire des Baronnies provençales (PPT), le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) alors en cours de finalisation et d'autres documents d'orientation influant la politique forestière locale comme le Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 ou les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



I. 1.4 Réalisation de groupes de travail thématiques et priorisation des actions

Suite au second Comité de pilotage, il a été convenu de poursuivre les entretiens et/ou d'en approfondir certains afin d'affiner le contenu des fiches actions en prévisions de l'organisation de groupes de travail.

Ces groupes, définis par thématiques, étaient constitués de membres du Comité de pilotage et d'autres acteurs du territoire dont la thématique est en lien direct ou indirect avec le secteur forestier (tourisme, biodiversité, pastoralisme,...). Durant les groupes de travail, les actions en lien avec la thématique ont été exposées et discutées. Il s'agissait de recueillir l'avis de chacun sur le contenu et de le valider, d'identifier les porteurs de projets potentiels, les secteurs de mise en œuvre, les coûts prévisionnels et les financements correspondants ainsi que, dans la mesure du possible, les indices de résultats et réalisation.

Les groupes de travail étaient au nombre de quatre :

- Groupe de travail 1 : mobiliser la ressource. Thèmes : mobiliser les propriétaires, augmenter les surfaces en gestion, améliorer la desserte, adapter les techniques de débardage,...
- Groupe de travail 2 : dynamiser la filière. Thèmes : conforter l'approvisionnement des scieries, bois-énergie / PAT, éco-construction, techniques de débardage,...
- Groupe de travail 3 : contrôler la dynamique forestière. Thèmes : biodiversité, sylvo-pastoralisme, truffe, DFCI,...
- Groupe de travail 4 : loisirs, tourisme, éducation. Thèmes : tourisme loisirs, chasse,...

En fin de réunion, chaque groupe s'est prêté à un travail de priorisation selon des critères privilégiant la cohérence avec les enjeux du territoire, l'opérationnalité de l'action et son efficacité. Ce classement a été réalisé à l'aide d'une méthode de type « classement forcé » comprenant 3 catégories :

- Action prioritaire (une seule action par groupe de travail). La désignation d'une action en Action prioritaire est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire, son impact concret, sa rapidité de mise en œuvre et son caractère emblématique en cela qu'elle garantit un engagement de plusieurs acteurs du territoire autour d'une politique forestière commune
- Priorité 1 (la moitié des actions présentées au groupe moins une). La désignation d'une action en Action priorité 1 est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire et son efficacité à savoir sa mise en œuvre concrète (ou à minima son lancement) sur la durée de vie de la CFT (4 ans)
- Priorité 2 (actions restantes). La désignation d'une action en Action priorité 2 est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire mais sa mise en œuvre n'étant pas envisageable sur la durée de vie de la CFT au regard des actions classées prioritaires et priorité 1, elles sont conservées pour mémoire dans le plan d'action, en prévision d'un renouvellement de Charte

A l'issue des 4 groupes de travail thématiques et du travail de priorisation, 19 actions ont été retenues dont 5 comme actions prioritaires, 8 comme actions priorité 1 et 6 comme actions priorité 2.



I.1.5 Synthèse des actions et validation du projet de Charte

Suite aux groupes de travail, le contenu des fiches actions classées prioritaires et priorité 1 a été repris et le contenu modifié pour prendre en compte les remarques formulées. Puis des entretiens individuels ont été menés avec certains acteurs clefs des fiches actions, en particulier les porteurs de projets identifiés lors des groupes de travail. Les entretiens avec les partenaires financiers ont été renouvelés afin de préciser les dispositifs financiers envisageables pour la réalisation des actions. En parallèle, le présent document de synthèse a été élaboré afin d'y intégrer l'ensemble des fiches actions.

Enfin, un dernier Comité de pilotage a été organisé pour valider le document final, donner les grandes lignes de la mise en œuvre des actions et marquer ainsi le lancement officiel de la CFT des Baronnies Provençales.

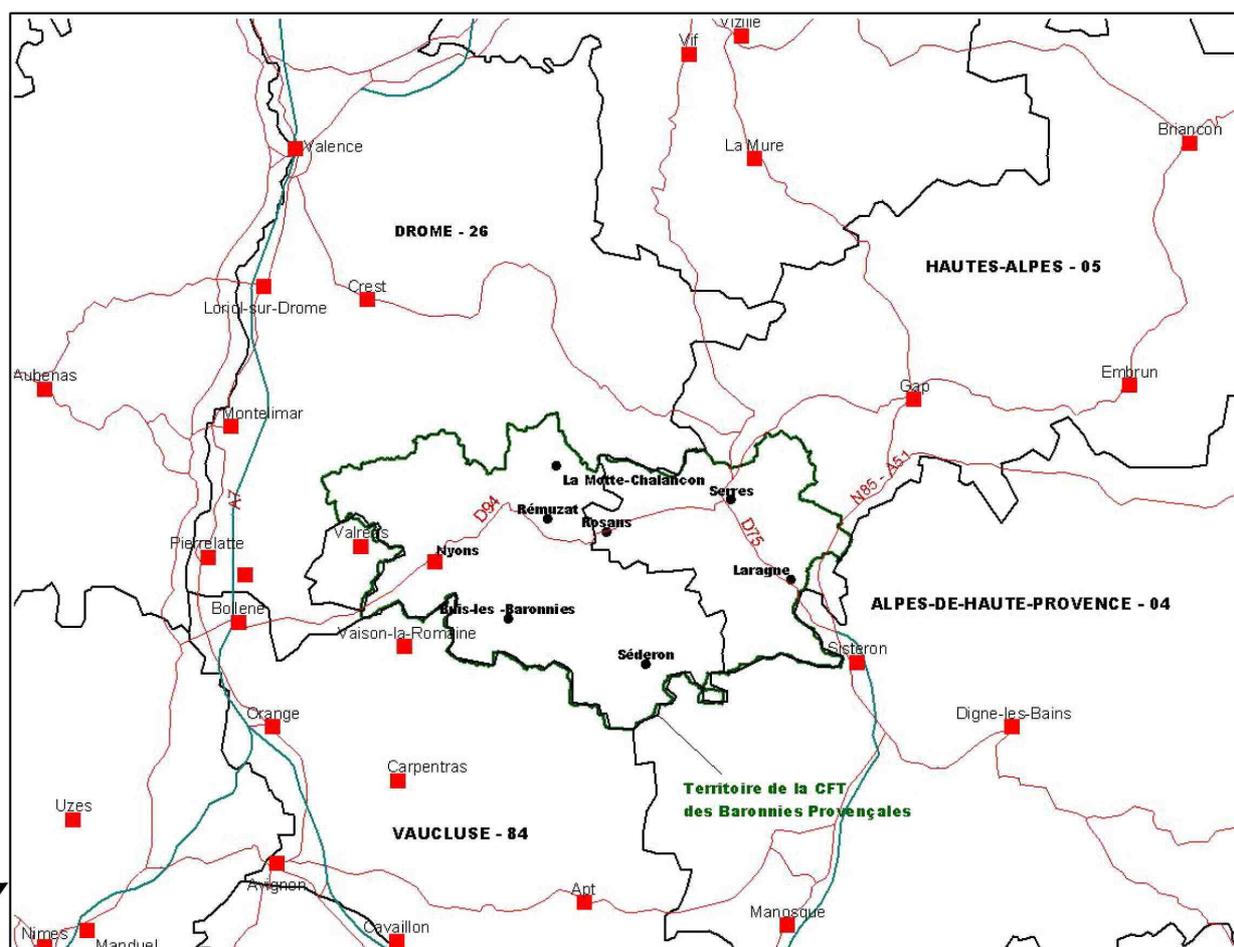


II. Principaux éléments du diagnostic

II.1 Présentation du territoire

Les Baronnies Provençales couvrent un espace de moyenne montagne préalpine (entre 500 et 1 757 mètres) situé entre la plaine du Rhône et la vallée de la Durance. Situé aux confins de deux grandes régions, ce territoire regroupe 130 communes (87 sur le département de la Drôme et 43 sur le département des Hautes-Alpes). Ce territoire montagnard excentré est resté à l'écart des grandes voies de communication et des agglomérations, la D94 constituant la desserte principale du territoire.

De fait, le territoire des Baronnies Provençales vit une forte déprise rurale depuis plusieurs décennies (excepté sur ses marges) et peine à trouver les leviers de développement de son économie. Cependant, face à ces difficultés, les efforts de ces dernières années pour structurer l'organisation administrative et politique ont porté leurs fruits et constituent aujourd'hui une des principales forces du territoire. Ce dernier bénéficie également d'une gamme de programmes de financements publics à vocation forestière et environnementale qui devraient permettre de conduire une politique de développement forestière ambitieuse.



Localisation du territoire de la CFT – Diagnostic CFT 2008



II.2. Le milieu forestier des Baronnies Provençales

La couverture forestière est conséquente dans les Baronnies Provençales par rapport au reste du territoire national : près de 80% de la surface du territoire est constituée de formations boisées (bois, landes et landes boisées) soit 178 000 hectares assez uniformément répartis. Cette emprise sur le territoire fait de la forêt un levier considérable du développement local. Cependant, elle ne génère aujourd'hui que très peu de retombées économiques au regard de l'espace qu'elle occupe,

II.2.1 Les grandes formations boisées et peuplements forestiers

Le territoire forestier des Baronnies Provençales est composé de différentes formations boisées :

- Les futaies (20 %) : majoritairement composées de résineux, elles occupent souvent d'anciens terrains à vocation agricole
- Les taillis (18 %) : très hétérogènes, ils occupent aussi bien des zones de bonne fertilité que des sols très pauvres
- Les boisements lâches (17%) : majoritairement composés de résineux, ce sont très souvent d'anciens espaces pastoraux ou agricoles sous-utilisés et en voie de reconquête forestière
- Le mélange futaie-taillis (6%) : représente en général d'anciens prés-bois abandonnés par l'agriculture, où les résineux ont progressivement comblé les vides par boisement spontané
- Les plantations (1%) : elles traduisent l'effort de boisement artificiel à l'aide de Pin noir d'Autriche, effectué en général sur d'anciennes terres agricoles colonisées par les Pins sylvestres

Les peuplements du territoire des Baronnies Provençales sont :

- Les taillis de Chêne pubescent et les taillis de protection (43 %) présents sur les adrets et/ou sur des sols pauvres et superficiels
- Les futaies de Pin sylvestre (19 %) abondent sur tout le territoire et tout particulièrement dans le haut bassin de l'Eygues
- Les futaies d'autres conifères (5 %), généralement de Pin d'Alep, se situent principalement autour de Buis-les-Baronnies et Nyons, dans la partie la plus méditerranéenne du territoire
- Les taillis de Hêtre (5 %) occupent les versants nord d'altitude en particulier dans le Séderonnais et sur tous les versants nord des affluents du Buëch.
- Les futaies de Pin noir d'Autriche (5%) sont très dispersées sur le territoire. Elles constituent d'importants massifs, principalement dans les forêts communales et domaniales et localement en forêts privées au niveau de secteurs de reboisement mis en place depuis les années 1980
- Les landes et landes boisées (22%) sont très présentes, sur la plupart des versants et notamment à l'est d'une ligne partant de la montagne d'Angèle et s'achevant au Col de Fontaube

Les caractéristiques de la forêt des Baronnies Provençales traduisent le contexte forestier du territoire : une forêt jeune avec de faibles volumes, bien souvent issue de la reconquête naturelle d'anciens espaces pastoraux ou agricoles dont les sols généralement calcaires, sont superficiels. Ces peuplements de faible valeur sont composés d'une abondance de taillis de Chêne pubescent, de



pinèdes à Pin sylvestre et dans une moindre mesure de pinèdes à Pin noir. Les hêtraies sont plus rares et les sapinières quasi anecdotiques.

II.2.2 La propriété forestière

La forêt des Baronnies provençales est essentiellement privée : elle représente 82% du territoire boisé et un peu plus de 10 000 propriétaires. Les $\frac{3}{4}$ des propriétés forestières ont une taille inférieure à 5 hectares et 90 % du territoire forestier privé est occupé par des propriétés de moins de 100 ha mais 46% est occupé par des propriétés de plus de 25 ha. La forêt privée connaît donc un morcellement relativement important ce qui représente un frein à la mobilisation de la ressource.

La forêt publique représente 20% du territoire boisé soit 101 forêts communale (10 %), 14 domaniales (8 %) et 1 départementale (forêt de Beynaves dans les Hautes-Alpes). Elles sont réparties de façon assez homogène sur le territoire.

Le regroupement de la propriété forestière ou *a minima* le regroupement d'actions forestières est un enjeu important pour favoriser la bonne gestion de la ressource.

II.2.3 Le capital bois

L'analyse des données IFN sur le territoire permet d'approcher les principales valeurs du capital bois. Tous types de peuplements confondus, ce sont environ 7 millions de mètres cubes de bois présents. La production annuelle est estimée à 240 000 m³ mais ce volume est à relativiser car plus de 60% des surfaces sont difficiles voire très difficiles à exploiter (problèmes de dessertes, de qualité des peuplements, ...) et la densité de bois reste faible.

L'exploitation des bois dans les Baronnies Provençales se fait en grande partie en forêt publique, du fait de la qualité de la desserte et des peuplements. En forêt privée, les problèmes de desserte, de morcellement et la faible valeur des peuplements expliquent la faible mobilisation des bois dont la gestion est plus complexe. Il existe cependant une réelle différence d'activité forestière entre la Drôme et les Hautes-Alpes, liée notamment à la dynamique insufflée par la coopérative forestière Provence Forêt qui réalise la vente de 5 000 m³ en moyenne par an avec le concours du CRPF et de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Forêt privée et forêt publique confondues, le volume annuel exploité a été estimé entre 10 000 à 15 000 m³ par an en 2008, soit environ 5 % de la productivité annuelle des forêts.

Malgré les contraintes du territoire et la faible densité de bois, le potentiel de bois mobilisable reste important et la relance de l'exploitation du bois demeure un enjeu fort pour le territoire.

II.2.4 La gestion et la certification forestière

En forêt privée, seuls quelques propriétaires ont fait la démarche de certification sur les Baronnies Provençales et seulement 3% de la surface privée faisaient l'objet de Plan Simple de Gestion (PSG) en 2008. En forêt publique, aucune forêt communale n'est engagée dans la démarche de certification. Toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC ainsi que la forêt de Beynaves du Conseil général des Hautes-Alpes. Les forêts publiques sont majoritairement soumises au régime forestier mais ne possèdent pas systématiquement de plan d'aménagement. Globalement, ce constat est très révélateur d'un manque de culture forestière et de la faible exploitation des forêts des Baronnies Provençales.



La promotion de la gestion forestière durable via la certification forestière (PEFC), la généralisation des prescriptions environnementales dans les travaux forestiers ou *a minima* l'adhésion au code des bonnes pratiques semblent indispensables pour garantir la préservation des sols, de la biodiversité, de la qualité des eaux et des paysages du territoire.

II.2.5 La desserte forestière

Différents documents de desserte ont été réalisés sur le territoire : un schéma de desserte forestière a été établi en 1993 sur la partie drômoise, intégrant d'autres exigences que l'exploitation forestière (risques d'incendies, protection de l'environnement et activités de loisirs). Dans les Hautes-Alpes, les plans de massifs (PMPFCI) intègrent les exigences liées à l'exploitation forestière. Ces documents ont conduit à la création de quelques dessertes sur le territoire, mais n'ont été que partiellement mis en œuvre à ce jour. De fait, beaucoup de massifs ne sont pas desservis actuellement et le manque de desserte reste un des principaux handicaps à l'exploitation du bois dans les Baronnies Provençales, la part d'autofinancement du maître d'ouvrage demeurant le principal élément de blocage.

La réalisation des actions identifiées dans les documents de desserte existants doit être poursuivie et accompagnée d'une action de sensibilisation des élus et propriétaires aux enjeux liés à l'amélioration de l'accès à la ressource.

II.3. La filière bois dans les Baronnies Provençales

II.3.1 La filière d'exploitation

Très peu d'entreprises d'exploitation sont présentes sur le territoire. Les entreprises de travaux forestiers sont unipersonnelles et les deux entreprises d'exploitation forestière comptent seulement quelques salariés. Douze à quinze entreprises extérieures au territoire interviennent cependant dans le processus de mobilisation de la ressource. Quelques entreprises locales de Bâtiment et Travaux Publics réalisent une partie du transport.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : le manque de main d'œuvre formée (bûcherons, débardeurs, ...) lié à la pénibilité du travail au regard de la rémunération, une situation économique tendue où la valeur du bois reste faible, la lourdeur des investissements, la complexification de la réglementation et les handicaps du territoire (foncier, accès, pentes) dont l'accès aux coupes (insuffisances de desserte, limitations de tonnage,...).

Un soutien à la filière d'exploitation est nécessaire pour garantir son maintien, notamment par l'amélioration de l'accès à la ressource.

II.3.2 La première transformation

La première transformation est le maillon le plus préoccupant sur les Baronnies Provençales. En dix ans, près d'une dizaine de scieries de différentes tailles, situées sur le territoire ou à proximité ont fermé. Aujourd'hui, quasiment inexistantes sur le territoire et aux alentours, seules quelques petites scieries artisanales sont encore présentes mais aucune ne s'approvisionne dans le massif des Baronnies Provençales et le volume de bois scié demeure très limité. Quelques unités de sciage plus importantes sont situées aux alentours mais n'ont pas à ce jour de réelle incidence sur l'exploitation des bois dans les Baronnies Provençales.



La disparition du sciage condamne toute possibilité de valorisation locale de la production en produits transformés. Une réflexion sur l'installation d'outils de première transformation est donc nécessaire pour répondre aux besoins de la deuxième transformation. Le Pin noir notamment est une essence qui présente de très bonnes propriétés mécaniques propices à la construction.

II.3.3 La deuxième transformation

Traditionnellement, les entreprises de deuxième transformation s'approvisionnaient en produits très peu élaborés, directement issus des unités de sciages locales. Aujourd'hui, elles se tournent vers l'utilisation de produits semi-finis et technologiquement avancés. En parallèle, la construction bois a connu un bond technologique : les réglementations se sont affinées et les exigences qualitatives des entreprises sont de plus en plus affirmées. Aussi, les entreprises de deuxième transformation (charpentes et menuiseries) préfèrent des produits industriels répondant à des critères précis (classement, séchage,...), non disponibles localement du fait de l'absence d'unités de sciage moderne.

Enfin, face à l'engouement pour la construction bois, le territoire fait face à un déficit d'entreprises de charpentes alors que la deuxième transformation est un véritable maillon du développement économique local.

Il est essentiel que le territoire s'attache à rendre les métiers du bois attractifs en mettant en valeur les divers atouts du bois comme matériau, afin de conforter et pérenniser un tissu local d'entreprises.

II.3.4 Les débouchés

Le principal débouché pour les feuillus (hêtres et chênes) est le bois énergie (essentiellement bois bûche). L'affouage est pratiqué de manière significative. Les communes forestières tirent donc peu de bénéfices de leurs forêts, préférant privilégier l'aspect social et communautaire.

Le débouché quasiment exclusif des résineux est la trituration excepté le pin noir pour lequel les débouchés sont plus diversifiés. Le bois énergie sous forme de plaquette forestière représente un débouché prometteur, d'autant plus que, contrairement au bois industrie, il peut être valorisé dans des filières courtes de commercialisation.

La requalification par le tri du bois des Baronnies Provençales et la sécurisation de débouchés plus rémunérateurs est un facteur important pour le développement de la filière.

II.3.5 La filière bois énergie

La bûche est le produit bois énergie traditionnel. Plusieurs gros producteurs sont recensés sur le territoire. Pour se diversifier, ils s'orientent vers le négoce de granulés et la production de plaquettes, à l'aide d'équipements spécifiques (plateforme de stockage, chargeur, camion souffleur...). Cette nouvelle orientation émerge d'autant plus que le contexte à venir semble très propice au développement des filières bois déchiqueté et granulé et qu'une réelle dynamique d'installation de chaudière bois est observée dans ce domaine ces dernières années sur le territoire et aux abords.

Une concertation et une coordination avec l'ensemble des acteurs sont nécessaires pour assurer le bon développement d'un outil de production adapté à la consommation locale et garantir la structuration de l'approvisionnement sur le territoire.



II.4. Les divers usages et rôles de la forêt

II.4.1 Le sylvo-pastoralisme

Le sylvo-pastoralisme sur le territoire concerne essentiellement l'élevage ovin. Cette activité est très développée : plus de 90 % des éleveurs pratiquent le pâturage en forêt (forêt et landes boisées). Ces pâturages constituent environ les 3/4 des surfaces utilisées par les troupeaux. Ainsi 1/4 du territoire forestier participerait au sylvo-pastoralisme. Il procure une ressource alimentaire considérable aux troupeaux et en contre-partie, il participe à l'entretien du paysage, diminue les risques d'incendie et favorise la biodiversité.

L'activité pastorale sur la partie drômoise des Baronnies Provençales bénéficie depuis 2010 d'un Plan Pastoral de Territoire (PPT) qui permet aux éleveurs regroupés en Groupement Pastoraux et aux propriétaires fonciers regroupés en Association Foncière Pastorale de réaliser des aménagements notamment en faveur du sylvo-pastoralisme.

Le sylvo-pastoralisme représente un enjeu fort pour le territoire. Aussi, les actions menées dans la CFT devront s'efforcer de soutenir et valoriser cette activité.

II.4.2 La trufficulture

Plusieurs espèces de truffes sont récoltées sur le territoire dont la célèbre truffe noire. La production est importante dans les Baronnies Provençales, surtout dans sa partie occidentale, considérée comme faisant partie du premier bassin truffier d'Europe.

La production traditionnelle de truffes sauvages a progressivement été abandonnée durant le XXème siècle au bénéfice de la culture de plants mycorhizés qui représente aujourd'hui la majeure partie de la production. Malgré les techniques nouvelles, la production annuelle de truffe n'a cessé de diminuer au cours du siècle dernier et en cela, les Baronnies Provençales présentent de très fortes potentialités de production de truffe, en forêt et sur les parcelles agricoles à l'abandon.

Etant donné la hausse des prix de vente et les potentialités de développement de la production sur le territoire, la promotion et le développement de la filière truffe sont des enjeux importants.

II.4.3 La biodiversité en forêt

Loin d'être homogène dans sa composition, la forêt des Baronnies Provençales est riche d'une diversité liée aux variations climatiques et morphologiques du territoire. Le niveau de connaissance actuel de cette richesse écologique est aujourd'hui satisfaisante et a conduit au classement de 2/3 de l'espace dans divers dispositifs environnementaux (ZICO, réserves biologiques, espaces naturels sensibles, Natura 2000,...).

La Charte forestière devra s'attacher à poursuivre l'identification des habitats et espèces à haute valeur patrimoniale, à favoriser la mise en place d'outils de gestion, de valorisation de ce patrimoine remarquable, à sensibiliser, former, éduquer les acteurs de la gestion forestière et de la population en faveur de sa préservation.



II.4.4 Les risques d'incendies

La sécheresse du climat, l'aérologie et la typologie des essences forestières font des Baronnies Provençales une zone largement exposée aux risques d'incendie en forêt. La totalité des communes sont classées par arrêté préfectoral dans la liste des communes à risque, soumises à des obligations de débroussaillage. En conséquence, le territoire dispose de plusieurs documents de gestion comme les Plans Départementaux DFCl ou des Plan de Massif DFCl. Au regard de ces documents, l'aléa risque d'incendie et le niveau d'équipement DFCl sont aujourd'hui assez précisément connus. Mais la question de l'entretien de ces équipements, dont l'Etat souhaite confier la gestion aux collectivités, se pose. Un travail de sensibilisation a été engagé par les DDT mais le portage de cette gestion est désormais un enjeu important pour le territoire.

Il apparaît opportun de prolonger le travail mené par les DDT, en sensibilisant élus et propriétaires sur les obligations de débroussaillage qui leur incombent et en engageant une concertation pour définir une politique DFCl commune sur le territoire et mutualiser cette responsabilité entre intercommunalités.

II.4.5 Forêt et activités traditionnelles

La forêt est le siège de nombreuses activités dites traditionnelles en particulier les activités cynégétiques et la récolte des champignons.

Les activités cynégétiques

La chasse constitue l'une des composantes fortes de la vie sociale du territoire et touche un nombre élevé de pratiquants. Ceux-ci sont principalement organisés en Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) qui couvrent la quasi-totalité des Baronnies Provençales.

La fermeture des espaces et de la diminution de la diversité des biotopes agricoles provoquent une nette régression des populations de petits gibiers (lièvre commun, bécasse des bois, perdrix rouge et le lapin de garenne). De fait, les principales espèces chassées sont le grand gibier, le sanglier principalement mais également le chevreuil et plus récemment le cerf. Les revenus générés par l'organisation de chasses privées ou domaniales (location du droit de chasse) dépassent bien souvent ceux liés à la vente des bois des parcelles concernées.

La cohabitation avec les autres activités pratiquées en forêt se passe généralement bien. Néanmoins, une inquiétude apparaît vis-à-vis du développement « anarchique » de la pratique de sports motorisés comme le quad. D'autre part, la croissance des populations d'ongulés, notamment du cerf, s'accompagne de dégâts sur la régénération naturelle des parcelles forestières, provoquant l'inquiétude des propriétaires forestiers.

Il semble opportun de s'attacher, en concertation avec les chasseurs, à garantir la régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique vis-à-vis de certaines espèces, la restauration des habitats favorables à la petite faune et la cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt.



Le ramassage des champignons sylvestres

La récolte des champignons sylvestres (lactaires, chanterelles notamment) constitue une activité très prisée sur le territoire. Les ramasseurs sont des habitants du territoire, mais également des personnes externes qui interviennent à titre personnel ou commercial. Cette présence de personnes extérieures génère des conflits d'usages avec les propriétaires mais également avec les chasseurs du fait du dérangement du gibier.

Il semble opportun de travailler à une meilleure gestion de l'activité de ramasse des champignons sylvestres afin de limiter les conflits entre les différents protagonistes.

II.4.6 Forêt et tourisme

Le territoire des Baronnies Provençales ancre une partie de son développement économique sur les activités sportives, de loisirs et touristiques liées, entre autres, au climat méditerranéen, à la beauté des paysages et aux produits de terroirs. L'attractivité du territoire est ainsi basée sur un certain nombre d'éléments constitutifs, naturels et humains, mais très rarement sur une entrée « forêt ». Néanmoins, le territoire comprend un réseau très dense de chemins de petites ou grandes randonnées, praticable essentiellement à pied ou en VTT. Les randonneurs des Baronnies Provençales apprécient avant tout des paysages préservés, naturels et sauvages.

Les équipements touristiques du territoire sont également nombreux avec un caractère rural marqué. Ces équipements d'accueil mériteraient d'être complétés par des installations ajoutant une dimension informative et culturelle aux lieux tels que des panneaux d'information, des circuits pédagogiques, des tables d'orientation, etc...

Il paraît nécessaire d'établir un plan de développement du tourisme en forêt qui intègre une analyse globale de la fréquentation touristique, un recensement précis des équipements en place, une identification des sites à forte valeur patrimoniale et une stratégie de diversification de l'offre.

II.5 Forêt et société

Autrefois, les terres des Baronnies Provençales étaient de grandes étendues pastorales partagées entre une multitude de petits propriétaires éleveurs. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle et durant tout le XX^{ème} siècle, les terres pâturées n'ont cessé de se réduire laissant place à la forêt. Landes, pins sylvestres et chênes pubescents ont progressivement pris place sur les versants pour occuper aujourd'hui plus de 80 % de l'espace total. De fait, la forêt des Baronnies Provençales est un néo-espace, qui s'impose à une population rurale de tradition agricole qui perçoit la forêt davantage comme un milieu subi qu'assumé.

Le manque, voire l'absence de culture forestière dans les Baronnies Provençales devra être un élément fort de la charte, car aucune politique ne trouvera écho auprès de la population et des élus locaux, si elle n'est pas accompagnée d'un important travail d'information, de formation et d'éducation de la population et de la jeunesse.



III. Enjeux et Orientations

Au regard des principaux éléments du diagnostic technique et des résultats de la concertation menée pour son élaboration, quatre enjeux forestiers majeurs ont été identifiés pour le territoire, eux-mêmes déclinés en plusieurs orientations stratégiques.

Enjeu 1 : redonner une valeur économique au territoire forestier

La forêt des Baronnies Provençales ne génère aujourd'hui que très peu de retombées économiques pour le territoire alors qu'elle occupe environ 80 % de l'espace. La CFT doit s'attacher à trouver les leviers de valorisation économique de cet espace. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur la multifonctionnalité de la forêt et développer de façon transversale l'ensemble des activités génératrices de valeurs. Cinq orientations sont proposées :

- Relancer l'exploitation du bois
- Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale
- Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs
- Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt
- Promouvoir la trufficulture

Enjeu 2 : organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles

La forêt des Baronnies Provençales est à la fois un espace de travail, essentiellement pour les éleveurs et les exploitants forestiers, et un espace de loisirs pour de nombreux utilisateurs. La multiplicité des usages en un même lieu génère des conflits entre les utilisateurs (éleveurs, pratiquants d'activités de nature, pratiquants de sports motorisés, chasseurs, cueilleurs, propriétaires, etc.). En outre, certaines activités sont susceptibles de fragiliser les milieux naturels. Il paraît donc nécessaire d'engager des actions visant à améliorer la gestion et la fréquentation du territoire forestier.

Enjeu 3 : préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier

Les forêts des Baronnies Provençales sont riches d'un patrimoine écologique et culturel hérité de sa situation morpho-climatique et de ses activités passées. Aujourd'hui ce patrimoine est en grande partie délaissé du fait de la déprise agricole avec notamment la réduction du cheptel ovin, et du fait de la diminution constante de l'exploitation paysanne du bois. Il se trouve aujourd'hui menacé par la progression de la forêt, l'érosion du temps et le réchauffement du climat. Trois orientations stratégiques peuvent permettre de palier ce phénomène :

- Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux
- Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier (essences patrimoniales, arbres et sites remarquables)
- Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels (érosion, crues, glissements de terrains, chutes de blocs...)



Enjeu 4 : rénover la culture forestière et environnementale

La forêt des Baronnies Provençales est très souvent perçue par ses acteurs comme un néo-espace dont on ne sait que faire. Cet état de fait est lié à l'évolution du milieu qui n'a pas été de paire avec l'évolution socioculturelle. En ce sens, il sera nécessaire de rénover la culture forestière et environnementale du territoire en mettant en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire (propriétaires, élus, professionnels, scolaires, touristes...) aux problématiques forestières et à l'environnement. Cette démarche est apparue comme indispensable pour porter efficacement la politique forestière et l'inscrire durablement dans le territoire.

Enjeux forestiers et orientations stratégiques
Enjeu I. Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation I.1. - Relancer l'exploitation du bois
Orientation I.2. - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale
Orientation I.3. - Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs
Orientation I.4. - Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt
Orientation I.5. - Promouvoir la trufficulture
Enjeu II. Organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles
Orientation II.1. - Améliorer la gestion de la fréquentation du territoire forestier
Orientation II.2. - Contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles (chasse, cueillette de champignons...)
Enjeu III. Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier
Orientation III.1. - Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux
Orientation III.2. - Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier
Orientation III.3. - Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels
Enjeu IV. Rénover la culture forestière et environnementale
Orientation IV.1. - Former, informer et sensibiliser les acteurs du territoire (propriétaires, professionnels, élus, scolaires, touristes) aux problématiques forestières et à l'environnement

Table des enjeux majeurs et des orientations stratégiques de la CFT – Diagnostic CFT 2008



IV. Synthèse du plan d'actions

Enjeux	Orientation	Actions	Priorité	
<p>1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier</p> <p>2 - Organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles</p> <p>3 - Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel de la forêt</p> <p>4 - Rénover la culture forestière et environnementale</p>	1.1 - Relancer l'exploitation du bois	1 - Mise en place d'outils de gestion forestière	prioritaire	
		2 - Réorganisation du parcellaire forestier		priorité 1
		3 - Réalisation de travaux d'amélioration de desserte		prioritaire
		4. Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale	4. Organisation de l'approvisionnement local des chaufferies et réseaux de chaleur bois du territoire	priorité 1
		1.2 - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale	5 - Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois	priorité 1
		1.3 - Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale	6 - Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre	prioritaire
		1.4 - Organiser et structurer l'offre touristique en forêt	7 - Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme	priorité 1
		2.2 - Contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles en forêt	8 - Valorisation du milieu forestier à travers le tourisme et les activités de pleine nature	prioritaire
		3.1 - Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux forestiers	9 - Etude de l'équilibre sylvo-cynégétique des populations de cerfs	priorité 1
		3.3 - Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter ses fonctions de protection contre les risques naturels	10 - Sensibilisation et formation à la préservation de la biodiversité des espaces forestiers	priorité 1
			11 - Sensibilisation et organisation des collectivités vis-à-vis de la problématique DFCI	priorité 1
			12 - Sensibilisation et éducation des enfants à la forêt et son environnement	priorité 1
			13 - Gouvernance de la politique forestière du territoire	prioritaire

Table des actions CFT en fonction des enjeux et orientations

Cf. Annexe n 5 : Fiches Actions CFT



V. Signatures et modalités de mise en œuvre



Signature de la Charte

Le présent document de Charte Forestière et ses fiches-actions ont été signés par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales et les instances représentatives des partenaires du territoire. Elle est conclue pour une durée de 4 ans (2012-2015). Elle pourra être reconduite et réorientée à son terme sur la base de l'évaluation des actions menées au cours de cette période.

Animation, coordination et mise en œuvre

La déclinaison opérationnelle de la charte forestière demande un important travail d'animation et de coordination impliquant les partenaires signataires, les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs impliqués dans son élaboration.

En accord avec les signataires, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales souhaite assumer la responsabilité de l'animation et de la coordination de la mise en œuvre de la CFT, en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels, techniques, professionnels et associatifs au sein d'un comité de suivi de la CFT. Des moyens d'ingénierie spécifiques vont donc être mobilisés pour l'animation et la coordination afin de :

- Pérenniser le dialogue, l'échange et la démarche commune de projet sur le territoire entre les différents acteurs de la démarche
- Animer, coordonner et suivre la mise en œuvre du plan d'action de la CFT
- Assurer le renseignement et l'analyse des indicateurs d'évaluation de CFT

L'animation de la CFT des Baronnies Provençales est sous maîtrise d'ouvrage du SMBP, néanmoins, celui-ci n'a pas vocation à porter l'ensemble des actions du plan d'action. Selon la thématique traitée et les domaines de compétences concernés, la maîtrise d'ouvrage de chaque action revient au partenaire le plus compétent.

Toute opportunité sur les moyens de financement peut donner lieu à une révision de la CFT et des actions programmées.

Suivi et évaluation

Les signataires s'engagent à mener un suivi et une évaluation à mi-parcours, quantitative et qualitative des actions engagées, ainsi qu'un bilan final en 2015.



Annexes

Annexe n°1 : Liste des actions classées priorité 2

Annexe n°2 : Liste des personnes contactées pour l'élaboration du plan d'actions CFT

Annexe n°3 : Liste des principales sources bibliographiques

Annexe n°4 : liste des fiches actions CFT

Annexe n°5 : Fiches actions CFT



Annexe n°1 : Liste des actions classées priorité 2

La désignation d'une action en Action priorité 2 est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire mais sa mise en œuvre n'étant pas envisageable sur la durée de vie de la CFT au regard des actions classées prioritaires et priorité 1, elles sont conservées pour mémoire dans le plan d'action, en prévision d'un renouvellement de Charte

Action : planification et coordination des levées temporaires de limitation de tonnage

Objectif : avoir accès à des sites forestiers inaccessibles du fait de la fragilité du réseau routier en mettant à profit des levées temporaires de limitation de tonnage et permettre une meilleure mobilisation et gestion durable de la ressource en bois.

Description de l'action :

- Identification des secteurs forestiers où les limitations de tonnage sont un frein à la mobilisation du bois
- Etablissement d'un calendrier prévisionnel des travaux de réfection sur les secteurs identifiés
- Définition d'un mode opératoire facilitant la levée temporaire de limitation de tonnage et sa mise à profit pour la réalisation de chantier forestier

Action : dynamisation de l'investissement pour la plantation d'essences boisées adaptées

Objectif : améliorer les peuplements en favorisant l'investissement dans des actions de plantation ou d'accompagnement à la régénération naturelle

Descriptif de l'action :

- Analyse / bilan du résultat des derniers travaux de plantations (pin noir, pin sylvestre,...) au regard des caractéristiques pédoclimatiques des différentes stations
- Etude et expérimentation de montages financiers fiables (notamment en lien avec le Plan climatique et la taxe carbone) pour financer des travaux de plantation / d'accompagnement à la régénération naturelle

Action : sensibilisation et formation à la bonne gestion sylvicole des forêts

Objectif : favoriser l'exploitation durable des espaces forestiers en sensibilisant et formant les propriétaires forestiers, exploitants et autres acteurs à la bonne gestion sylvicole



Descriptif de l'action :

- Organisation de formations auprès de différents acteurs (élus, propriétaires forestiers et agriculteurs, exploitants forestiers,...)
- Visites de chantier et démonstration d'actions sylvicoles
- Elaboration et distribution de documents de vulgarisation

Action : Expérimentation et valorisation de la culture de champignons en milieu forestier

Objectif : intéresser les propriétaires au milieu forestier en développant la production de champignons comme ressource forestière

Descriptif de l'action :

- Formation des propriétaires forestiers sur les techniques de restauration et d'entretien de truffières
- Information et formation des propriétaires forestiers sur la production de champignons sylvicoles
- Sensibilisation de la population locale et des touristes sur leurs droits et devoirs vis à vis de la récolte des champignons

Action : expérimentation en faveur du retour du petit gibier en milieux forestiers

Objectif : favoriser le retour du petit gibier en milieux forestiers pour contribuer à la biodiversité du milieu forestier et au maintien d'activités traditionnelles en forêt

Descriptif de l'action : expérimentation de travaux de réouverture de clairières intra-forestières et sur la gestion des strates de lisière

Action : identification des habitats, espèces et sites forestiers à haute valeur écologique

Objectif : Identifier et caractériser les habitats, espèces et sites forestiers à haute valeur écologique dans une perspective de préservation et de valorisation

Descriptif de l'action :

- Inventaire, description et cartographie des sites forestiers à haute valeur pour le patrimoine naturel sur les bases d'études déjà menées et dispositifs existants (ENS, Natura 2000, Réserve biologique, territoires à enjeux identifiés par l'étude CBNA,...)
- Etude pour compléter cet inventaire et identifier d'autres sites potentiels
- Priorisation des sites et définition de plan de gestion sylvicole garants de la préservation de la richesse écologique



Annexe n°2 : Liste des personnes contactées pour l'élaboration du plan d'actions CFT

ARLAUD	Jean-Paul	Frères Arlaud	Exploitant forestier
ARNOUX	Serge	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 26 / Union Forestière Drômoise	Administrateur
AUBERT	Jefferson	Coforêt 26	Technicien
AUFFRAY	Pascal	CG 05	Technicien forêt et pastoralisme
BARBE	Christophe	CRPF 26	
BARRAY	Sandrine	CC Dieulefit	Animatrice agriculture, espace et territoire
BARTHEYE	Christian	Maire de Montréal les sources	
BELLUE	Sébastien	CG 05	Chef service agriculture
BOSSUET	Gilles	CRPF 05	
CANCE	Robert	CRPF PACA	Administrateur
CAROD	Aurélie	SMBP	Chargé mission Environnement, gestion de l'espace
CASALI	Séverine	OT de Serres	Directrice
CHANDIOUX	Olivier	Alcina	Technicien forestier
CHANTEPY	Christophe	DDT 26	
CHARPENTIER	Arnaud	Pnr Gatinais	Chargé mission forêt
CHAUMONTET	Olivier	URACOFRA Rhône-Alpes	
CHONDROYANNIS	Pascal	CBN Alpin	Directeur
CROSAZ	Julien	URACOFRA Rhône-Alpes	
DAUBREE	Jean-Baptiste	DRAF RA	Adjoint chef service
DAVIN	Laurence	Cofor 05	Technicienne forêt
DELISLE	Antonin	Région RA	
DEVYNCK	David	URACOFRA PACA	
DISCOURS	Daniel	DDT 05	Technicien forestier
DROCHON	Sébastien	Provence Forêt 05	Responsable bois-énergie
DZIALOSZYNSK	Barbara	CG 26	Chargé mission eau
ESCOFFIER	Muriel	Région PACA	
EYSSERIC	Daniel	Fédération Départementale des Chasseurs 26	Administrateur sur cantons Rémuzat, Nyons et la Motte Chalancon
FERMOND	Cédric	ONF 26	



FIORAVASTI	Christian	FD de chasse 05	Administrateur sur le Rosanais et Serrois
FROIDEVAUX	Amélie	SMBP	Chargé mission Activités de pleines nature
GIVORS	Alain	Cabinet expertise forestières	Expert forestier
JAMOT	Jean-Philippe	Chambre A 26	Technicien territorial
LAMY	Richard	Pays Une Autre Provence	
LANGERON	Luc	Entente	
LAURENT	Joanny	ONF 26	Responsable unité territoriale
LEOUFFRE	Jean Marc	ONCFS 05	
LEUBERT	Thierry	DDT 26	
LIENARD	Bertrand	ONF 05	Ingénieur agriculture et environnement
LOMBART	Anne Catherine	CG 26	Chef de service agriculture
LORANG	Jean René	FOREST Ingénierie	Expert forestier
MAES	Luc	Entreprise débardage	Débardage par cheval
MARSANDE	Jean-Louis	Syndicat des Exploitants forestiers et scieurs Alpes-Méditerranée	Président
MARTINEZ	Gilles	CRPF PACA	Technicien
MASSON	Jessica	URACOFRA Rhône-Alpes	
MATT	Audrey	SMBP	Chargé mission énergie
MAZOYER	Lionel	ONF 04	Chef projet Aménagement Territoire
MEURIN	Eric	Chambre Agriculture Vosges	Chef service forestier
MOSTACHETTI	Marc	Entreprise bois de chauffage	
NARBOUX	Dominique	ADEM 26	Responsable antenne et sylvo-pastoralisme
NIEZ	Thierry	CERPAM 05	
NIVOU	Christine	Maire de Veynes, vice-présidente SMBP	
NOC	Benjamin	Pnr Alpilles	DFCI
OLAGNON	Stéphane	DDT 26	Responsable DFCI
PELLISSIER	Denis	CRPF / Pnr du Vercors	
PETIT	Mathieu	FIBOIS 26/07	
PETITEAU	Marc	DDT 05	Chargé aménagement forestier
PREVOST	Jean	CRPF 26	Technicien Sud-Drôme
QUENIN	Lionel	CEN	
RAYMOND	Vincent	CREN Rhône Alpes	
RAYNE	Jean-Michel	Chambre A 05	Technicien forestier



RAYNE	Jean-Michel	Provence Forêt (coopérative forestière) 05	Technicien forestier Chambre Agriculture
RIALLE	Axelle	CG 26	Technicienne forêt
RIVET	Patrice	Commune de Rioms	Maire
ROCHE	Maryline	Plan Revitalisation Baronnie	Animatrice
ROMAGNY	Thomas	ADEM 26	
ROUSSET	Mathieu	Région RA	
SANTARELLI	Antoine	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne	Directeur
SARRET	Frédéric	DDT 26	Responsable pôle forêt
SAULNIER	Alexandre	Cofor 05	Technicien bois énergie
TABOURET	Pierre	CRPF RA	Technicien spécialisé truffe
TRAVERSIER	Jean-Louis		Responsable Environnement
TRUPHEME	Daniel	FD de chasse 05	Administrateur sur Laragnais
VACHON	Jean-Baptiste	CG 26	Technicien pastoralisme
VAUTRELLE	Lucie	OT de Montbrun	Directrice
VERGNET	Christelle	FIBOIS 04/05	
VERNIN	Alexandre	SMBP	Chargé mission Education au Territoire
VUINEE	Laure	LPO 26	Chargé mission groupe chiroptères



Annexe n°3 : Liste des principales sources bibliographiques

Ouvrages consultés

CC du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, CC du pays de Banon, 2007 – Charte forestière de territoire de la montagne de Lure –

DDAF 26, SDIS 26, décembre 1998 – Atlas DFCI, Massif des Baronnies –

DRAF, 2007 – Document Régional de Développement Rural –

MTDA, aout 2007 - Plan Départemental de protection des forêts contre les incendies

Parc Naturel régional du Luberon, 2007 – Charte forestière de territoire du Luberon -

Préfecture de la Drôme, 2002 – Atlas départemental des risques d'incendie de forêt –

SMBP, 2008 - Charte forestière de territoire des Baronnies Provençales : diagnostic en enjeu –

SMBP, 2011 - Charte Parc naturel régional des Baronnies Provençales : objectif 2024 –

SMBP, novembre 2011 - Plan d'approvisionnement territorial : Un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire pour un développement du bois énergie dans Les Baronnies Provençales (Projet de Parc naturel régional). Rapport de synthèse -

Département de la Drôme, 2009 – Plan partenarial pour la filière bois drômoise -

Parc Naturel régional du Luberon, 2007 – Charte forestière de territoire du Luberon -

Pays Ardèche Verte, mars 2011 – Mise en œuvre de la Charte forestière Ardèche Verte 2011-2016 : plan d'actions triennal 2011-2013-

Gal Leader+ Chambaran & Sylvestre VOISIN, mai 2007 - Charte Forestière de Territoire des Chambaran –

Communautés de communes du Pays de Forcalquier & Montagne de Lure et du Pays de Banon, novembre 2007 - Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure –

Communes forestières PACA, 2011 - Charte Qualité Bois Déchiqueté Provence-Alpes-Côte d'Azur (CQBD Paca) –

D. VALLAURI, 1999 – Quel avenir pour les peuplements RTM de pin noir d'Autriche sur substrat marneux dans les Alpes du Sud -

Conseil Général 26, 2010 – Plan partenarial pour la filière bois drômoise 2010-2013 -

Communes forestières, IFFC & Réseaux des CFT, MC2 consultants, octobre 2011 – Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT –

Parc Naturel régional du Morvan – Charte forestière du Morvan 2008-2010 -

Parc Naturel régional Normandie-Maine, juillet 2010 – Charte Forestière de Territoire Normandie-Maine -

ONF – Schéma d'accueil du public en forêt : présentation synthétique de la méthode -



Sites Internet

http://territoires.rhonealpes.fr	Région Rhône-Alpes
www.regionpaca.fr	Région PACA
www.rhonealpes.fr	Région Rhône-Alpes
http://ifen.fr	Institut Français de l'Environnement
www.cg26.fr	Conseil général de la Drôme
www.cg05.fr	Conseil général des Hautes-Alpes
http://conso.pefc-france.org/	Certification PEFC
http://portail.fncofor.fr	Fédération nationale des Communes Forestières
http://www.foretpriveefrancaise.com	Forêt Privée Française



Annexe n°4 : liste des fiches actions CFT

- Fiche action 1 : Mise en place d'outils de gestion forestière** p.
- Fiche action 2 : Réorganisation du parcellaire forestier** p.
- Fiche action 3 : Réalisation de travaux d'amélioration de desserte** p.
- Fiche action 4 : Organisation de l'approvisionnement local des chaufferies et réseaux de chaleur bois du territoire** p.
- Fiche action 5 : Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois** p.
- Fiche action 6 : Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre** p.
- Fiche action 7 : Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme** p.
- Fiche action 8 : Valorisation du milieu forestier à travers le tourisme et les activités de pleine nature** p.
- Fiche action 9 : Etude de l'équilibre sylvo-cynégétique des populations de cerfs** p.
- Fiche action 10 : Sensibilisation et formation à la préservation de la biodiversité des espaces forestiers** p.
- Fiche action 11 : Sensibilisation et organisation des collectivités vis-à-vis de la problématique DFCI** p.
- Fiche action 12 : Sensibilisation et éducation des enfants à la forêt et son environnement** p.
- Fiche action 13 : Gouvernance de la politique forestière du territoire** p.



Annexe n°5 : Fiches actions CFT

